

# *ATTON INFO.*



*Editorial N° 10*

*2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2002*

## LE MOT DU MAIRE

*La commune demeure la cellule de base de la démocratie et doit rester l'échelon de proximité, le maire et les membres du conseil municipal devant être les interlocuteurs privilégiés de ses habitants. A l'heure où l'intercommunalité du pays de Pont-à-Mousson est appelée à voir son rôle se renforcer dans les années à venir, Atton entend bien, tant par son action présente que par les études que son conseil engage, prendre pleine part à l'avenir de ce bassin.*

*L'amélioration du cadre de vie (trottoirs, enfouissement des réseaux, fleurissement, arrivée du gaz,...), le développement et le maintien de nos structures communales (mairie, école, salle polyvalente, logement de secours), le développement économique tant sur le plan industriel que sur celui traditionnel lié à l'agriculture, la révision du plan local d'urbanisme, le respect de l'environnement (assainissement, arrêt des décharges), la lutte contre l'insécurité notamment liée à la circulation (aménagement carrefour, aménagement à l'entrée du village) sont au centre de nos préoccupations, de nos actions et de nos engagements pour demain.*

*En raison des nombreux atouts dont elle dispose pour les entreprises de logistique, la zone industrielle d'Atton a su s'imposer dans ce secteur, facteur de croissance en Lorraine.*

*Le plan d'occupation des sols datait d'une trentaine d'années, sa révision était donc nécessaire. Nous devons concevoir ce nouveau plan local d'urbanisme en privilégiant l'équilibre nécessaire entre la qualité sereine de partenariat des habitants et l'exigence de la mission publique qui est de préparer notre village à l'évolution de la société.*

***Bonnes Fêtes de fin d'année à Tous !***

***Bien cordialement.***

**Gérard LIGER**

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Séance du 24 juin 2002**

##### Aménagement entrée du village – Marché d'ingénierie

Pour des raisons de sécurité, et dans le but de réduire la vitesse des véhicules entrant dans la commune par l'EST (en provenance de Nomeny), une demande a été faite auprès de la Direction de l'Équipement de Pont à Mousson pour matérialiser le carrefour RD120-RD49, et rétrécir la chaussée. Le Conseil Municipal confie à la D.D.E. la maîtrise d'œuvre pour la pose et la création de bordures le long de la RD120, pour un montant de prestations de 1 696,11 € H.T.

##### Réfection voirie Rue des Dames – Marché d'ingénierie

Le revêtement de la Rue des Dames étant très abîmé, le Conseil Municipal décide de faire procéder à sa réfection. Il confie la maîtrise d'œuvre à la D.D.E., pour un montant de 3 808,71 € H.T.

##### Réhabilitation décharge – Étude

Suite à la fermeture de la décharge, une remise en état a été décidée par le Conseil Municipal. Une étude de sols serait nécessaire avant toute initiative ultérieure. Le Conseil de Pays du Val de Lorraine nous a fait parvenir un cahier des charges. Le Conseil Municipal accepte ce cahier des charges résultant de l'étude diagnostique d'environnement décharge de la commune. Il sollicite le Conseil de Pays pour lancer un appel d'offres auprès de bureaux d'études, afin d'examiner la constitution du sol et les réhabilitations possibles.

##### Contrat d'entretien alarme

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat d'entretien annuel pour le système de protection installé en mairie, pour un montant de 234,60 € H.T., comprenant une visite annuelle (main d'œuvre et déplacement), remplacement du matériel en fin de vie ou défectueux, toutes interventions (main d'œuvre et déplacement).

##### Versement subvention supplémentaire exceptionnelle au C.C.A.S.

Le C.C.A.S. ayant des besoins particuliers pour répondre à l'aide d'urgence, il sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle à ce titre. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention supplémentaire de 528 €.

#### **Séance du 29 août 2002**

##### Demande de subvention Revêtement Rue des Dames

Compte tenu des différents travaux réalisés dans le courant des derniers mois, il a été décidé de procéder au remplacement du revêtement de la Rue des Dames. Le Conseil Municipal accepte le devis estimatif de la D.D.E. concernant l'avant-projet, d'un montant de 49 703,50 € T.T.C. honoraires compris. Il sollicite une subvention au titre des Fonds d'Équipement des Communes Rurales auprès du Conseil Général, ainsi qu'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

##### Demande de subventions Travaux de sécurité RD120/RD49/Rue de Scarpone

Le rétrécissement de la voie à l'entrée EST du village (Côté Nomeny) envisagé afin de limiter la vitesse de circulation ayant été voté au précédent conseil, la D.D.E. a transmis un devis pour les aménagements consistant à matérialiser le carrefour RD120/RD49/Rue de Scarpone. Il s'élève à 20 646,07 € T.T.C., honoraires compris. Le Conseil Municipal accepte le devis estimatif et sollicite une subvention au titre des Fonds d'Équipement des Communes Rurales auprès du Conseil Général, ainsi qu'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement auprès de la Préfecture.

Maitrise d'œuvre assainissement

La Direction de l'Équipement nous a fait parvenir une proposition technique et financière concernant la maîtrise d'œuvre pour l'assainissement. Le Conseil Municipal accepte le devis estimatif d'un montant de 64 727,52 € T.T.C.

Études assainissement

Deux études doivent être réalisées concernant l'assainissement : l'une pour un levé topographique, l'autre pour une étude géotechnique. La Commission d'Appel d'Offres a examiné les propositions reçues et émis son avis. Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et accepte les devis suivants : GEOTECH pour l'étude géotechnique, d'un montant de 4 740 € H.T., CABINET DIDIER SCHMITT pour le relevé topographique, d'un montant de 16 000 € H.T.

Dotation de Solidarité « Glissement de Terrain »

Le glissement de terrain intervenu au n°54-56 Rue de Loisy a donné lieu à la réfection de l'assainissement à proximité du sinistre. Ce coût n'avait pas été budgété au préalable. Le Conseil Municipal sollicite la part annuelle de la Dotation de Solidarité (1/6<sup>ème</sup>) en réduction de la dépense en question.

Purge et enrochement de fossés Rue de Mousson

La chaussée de la Rue de Mousson, située à la sortie du village nécessite d'être refaite à certains endroits. Un enrochement serait également opportun pour limiter la profondeur des fossés et stabiliser l'ensemble fossés + chaussée. Le Conseil Municipal accepte le devis estimatif d'un montant de 19 254,88 € T.T.C. proposé par la D.D.E., et sollicite une subvention au titre des Fonds d'Équipement des Communes Rurales auprès du Conseil Général.

Subvention Supplémentaire Comité des Fêtes

Compte tenu de l'organisation du Cinquantenaire de la mairie et de l'école, une subvention supplémentaire exceptionnelle de 350 € est versée au Comité des Fêtes.

Création d'un poste d'agent d'entretien

Des espaces verts supplémentaires étant créés dans la commune (lotissement et autres), le Conseil Municipal décide de recruter un agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 5 heures. Le poste est créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

## **Séance du 24 octobre 2002**

Regroupement scolaire – Statuts du Syndicat Mixte

Le Syndicat Scolaire regroupe actuellement deux communes : Atton et Loisy. L'Inspection Académique ayant étudié d'éventuelles suppressions de postes d'enseignants (de classes), certaines écoles du secteur rassemblant peu d'élèves risquent de fermer leurs portes définitivement. Un regroupement avec d'autres communes est donc préconisé.

Les Maires des communes d'Atton, Loisy, Bezaumont, Landremont, Sainte Geneviève et Ville-au-Val se sont réunis afin de fixer les modalités d'un regroupement plus important. Trois écoles seraient concernées : Atton accueillera les classes de maternelle (3 classes), Loisy (2 classes) et Bezaumont (3 classes) se partageraient les cycles suivants jusqu'au cours moyen 2<sup>ème</sup> année.

De nouveaux statuts ont été élaborés que le Conseil Municipal décide d'approuver.

Rétrocession Domaine de la Fraisière

Les co-lotis ayant donné leur accord, et compte tenu de la délibération du 13 avril 2002 relative à la reprise des espaces publics et voirie du Domaine de la Fraisière, le conseil Municipal décide d'inclure la Rue George Chepfer dans la voirie communale et les espaces publics dans le domaine public, l'enquête publique n'ayant fait ressortir aucune observation à son encontre.

Plan Local d'Urbanisme de Loisy

Compte tenu du caractère limitrophe de la commune de Loisy, le Conseil Municipal souhaite être consulté et émettre un avis sur le projet de P.L.U. de Loisy.

*. Plan Local d'Urbanisme d'Atton (Voir rubrique PLU à la suite)*

*. Désignation d'un délégué à la Commission de Transfert de Charges*

*Le transfert de certaines compétences des communes à la Communauté de Communes implique un transfert des charges afférentes. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité d'une commission locale, créée entre la « Com'Com' » et les communes membres lors du passage en Taxe Professionnelle Unique. Son rôle est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres.*

*Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Les membres désignés pour représenter Atton sont M. Patrick MAHAUT et M. Alphonse GIULIO.*

*. Projet Post-gravières Atton-Loisy*

*La société G.S.M. exploite actuellement les gravières situées sur les territoires d'Atton et Loisy. A la demande des deux communes, l'ADEVAL va réaliser une étude relative à la réhabilitation de ces gravières. Mme Céline IUNG et M. Dominique LEMAIRE sont chargés de suivre ce projet.*

=====

## PLAN LOCAL D'URBANISME D'ATTON

*Le plan d'occupation des sols de la commune (P.O.S.) est très ancien, il date de 1975. Il a été modifié en partie en 1980 et en 1998.*

*La Loi Solidarité et Renouveau Urbain datant du 13 décembre 2000 définit, plus particulièrement dans son article 4, l'intérêt d'établir un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), document qui se substitue dorénavant au P.O.S.*

*Le P.L.U. expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.*

*Le Conseil Municipal décide de prescrire la révision d'un P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal. Ainsi, il décide de fixer les objectifs de révision de la manière suivante :*

- adapter le document d'urbanisme aux évolutions futures de la commune,*
- permettre l'accueil des nouveaux habitants,*
- favoriser la diversité des types d'habitats.*

*Il est également décidé d'associer différents services à l'élaboration du projet de révision du P.L.U. :*

- Services de l'Etat (DDE, DDAF, DRIRE, Services de la navigation),*
- Syndicat des Eaux d'Atton, Syndicat Mixte Scolaire d'Atton-Loisy*

*La décision relative à cette prescription est notifiée à toutes les personnes et organismes tenus d'être concertés tant au niveau départemental que régional.*

*En outre, un cahier de concertation sera tenu à la disposition des populations concernées par le projet de révision pendant toute la durée de celui-ci, en mairie, aux jours et heures d'ouverture (à compter du Vendredi 03 janvier 2003).*

*Des réunions publiques seront organisées si nécessaire avant l'arrêt du projet..*

*L'ADEVAL est chargé de la réalisation et du suivi technique et administratif du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.*

*Enfin, le Conseil Municipal décide de solliciter une dotation de l'Etat pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du P.L.U.*

## DECISIONS DU COMITE SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY

### Séance du 26 septembre 2002

*. Demande de subvention – Couchettes Ecole maternelle*

*Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, le Syndicat a été sollicité pour l'achat de vingt couchettes supplémentaires destinées à l'école maternelle. Le Comité syndical accepte le devis de 1000 € TTC et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.*

*. Demande de subvention – Mobilier*

*Plusieurs meubles de rangement étant nécessaires pour équiper les écoles d'Atton et Loisy, le Comité Syndical accepte les devis d'un montant total de 1 124,66 € TTC et sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général sur la programmation 2003.*

*. Modification des statuts du Syndicat .*

*Compte tenu des changements intervenus depuis la création du Syndicat Scolaire d'Atton-Loisy, et afin de pouvoir effectuer un regroupement plus important avec les communes de Bezaumont, Sainte Geneviève, Landremont et Ville-au-Val, le Comité Syndical accepte le principe de modification des statuts et notifie les changements envisagés aux communes d'Atton et Loisy.*

### Séance du 10 décembre 2002

*. Indemnité de conseil du Receveur municipal*

*Compte tenu du changement de Receveur municipal, le Comité syndical doit délibérer concernant l'indemnité de conseil. Aucune indemnité ne sera versée.*

*. Convention de mise à disposition de l'aire de Jeux*

*La Commune d'Atton a investi dans une aire de jeux qu'elle accepte de mettre à la disposition du Syndicat scolaire. Un projet de convention fixant le montant de la participation du Syndicat scolaire pour cette mise à disposition a été mis en place. Le Comité syndical accepte le projet de convention présenté et la participation du syndicat scolaire pour un montant de 2 380 € (prévus au budget 2002).*

*. PLU d'Atton*

*Le Comité Syndical ne souhaite pas être consulté sur le projet de révision du P.L.U. d'Atton.*



## ETAT CIVIL

### Naissances

WOIRHAYE Julie, le 5 août 2002  
MANGEOT Justine, le 7 novembre 2002  
BUYS Guillaume, le 19 novembre 2002  
FREUND Pauline, le 20 novembre 2002



### *Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés !*

*Nous avons appris également que M. Georges BENOIT, notre si dévoué Président de l'Association Familles Rurales à Atton a été promu au grade d'Arrière-grand-père depuis la naissance de Noah, le 20 novembre dernier. Félicitations aux arrière-grands-parents, grands-parents, parents et nos vœux de prospérité au bébé ! La relève est assurée... !*

### Mariage

Monsieur Jean-Marie RADKOWSKI et Mademoiselle Patricia REILLE, le 5 octobre 2002.

*Tous nos vœux de bonheur !*

### Décès

Madame Germaine NOIREE (née SIMONIN), le 12 juin 2002  
Madame Henriette NAVEL (née QUENETTE), le 27 juillet 2002  
Madame Odette BUZZI, le 4 octobre 2002  
Madame Pierrette COLIN, le 13 octobre 2002  
Madame Augustine DERVELLE, le 9 décembre 2002



Les **doyens du village** sont, pour la gent féminine, Madame Hélène BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

---

### Les nouveaux habitants

Famille BOYER, Rue de Nomeny  
Melle LATZER et M. BONN, Rue de Nomeny  
Famille PETITJEAN, Rue de Mousson



### *Bienvenue à Atton !*

*Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.*

---

### INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE



Les personnes domiciliées dans la commune et qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale d'Atton peuvent procéder à leur inscription en mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Toute inscription avant le 31 décembre 2002 prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003. Les suivantes seront reportées à mars 2004.

# A PROPOS DES ASSOCIATIONS...



FEDERATION 54 MEURTHE & MOSELLE

Les objectifs essentiels sont :

- Développer le milieu rural
- Défendre les intérêts matériels des familles
- Développer la responsabilité éducative de la famille

Elle est ouverte à tous.

Son adhésion est familiale.



FAMILLES RURALES, FEDERATION 54 MEURTHE & MOSELLE est agréée par :

- le ministère de la Jeunesse et des Sports
- le ministère de l'Economie (Défense du Consommateur)
- le ministère des Affaires Sociales (Information et Education Familiale)
- le ministère de l'Environnement
- le ministère de l'Education Nationale.

Son relais local est tout naturellement **L'Association Familiales Rurales d'Atton**

Dont la vocation prioritaire est l'organisation et le développement des loisirs dans notre village, à base de bénévolat.

Municipalité, école, paroisse et particuliers abritent avec bienveillance les différentes activités proposées dans le cycle des activités annuelles :

- de septembre à juin inclus, du lundi au jeudi, un programme hebdomadaire d'animations pour toutes et tous ;
- en juillet, sur 4 semaines, un centre aéré avec mini-camp pour enfants de 4 à 13 ans ;
- ponctuellement, des festivités ou spectacles complètent le calendrier.

— L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON (A.F.R. ATTON) —

VOUS PROPOSE LA PANOPLIE DE SES ACTIVITES LOCALES MOYENNANT UN DROIT D'ACCES DE BASE TRES MODIQUE :

**16 € LA CARTE FAMILIALE 2003**

**VALABLE D'OCTOBRE 2002 A NOVEMBRE 2003 POUR TOUS LES MEMBRES  
D'UNE MEME FAMILLE, RESIDANT A LA MEME ADRESSE, ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE DE BASE COMPRISE.**

Hors les activités de l'A.J.A., (Association de la Jeunesse Attonaise) en sommeil et toujours à la recherche d'adultes bénévoles pour la restructurer, l'encadrer et organiser la fréquentation de locaux où les ados auraient plaisir à se retrouver dans un climat de confiance partagé par leurs parents,

**L'A.F.R. ATTON vous ACCUEILLE et vous PROPOSE**

**LUNDI** de 20 h 30 à 22 h 30  
Salle Emile Gallé

**TENNIS DE TABLE LOISIRS,**  
pour ados-adultes. Coût additionnel individuel : 1,50 €/mois

**MARDI** de 20 h 30 à 21 h 30  
Salle Emile Gallé

**GYM D'ENTRETIEN, Maintien en Forme,**  
pour ados-adultes Pas de coût additionnel

**MERCREDI** de 14 h à 16 h 30  
Salles E. Gallé et Gaston Bart

**MERCREDI RECREATIF**  
pour enfants de 4 à 12 ans. Coût additionnel individuel : 1,50 €/mois

**MERCREDI** de 17 h à 19 h  
Salle Emile Gallé

**TENNIS DE TABLE LOISIRS**  
pour enfants de 8 à 14 ans. Coût additionnel individuel : 1,5 €/trimestre

**JEUDI** de 14 h à 18 h 00

**CLUB « La Joie de Vivre »**  
pour personnes âgées ou retraitées

**JEUDI** de 20 h 30 à 21 h 30  
Salle Emile Gallé

**GYM D'ENTRETIEN, Maintien en Forme,**  
pour ados-adultes Pas de coût additionnel

## **COURS DE GUITARE**

*Ces cours fonctionnent toujours le mercredi en début d'après-midi à Atton.*

*Une restructuration est actuellement à l'étude et devrait aboutir pour tout début 2003. Une information détaillée sera diffusée en temps utile.*

- ✓ L'A.F.R. ATTON RECHERCHE DES BENEVOLES POUR ENCADRER LES ACTIVITES LUDIQUES ET EDUCATIVES DE SES MERCREDIS RECREATIFS.
- ✓ L'A.F.R. ATTON OUVRE AUX JEUNES GENS LA POSSIBILITE DE PREPARER LE B.A.F.A. (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR) A CONDITIONS INTERESSANTES.

VOUS SOUHAITEZ VOUS RENSEIGNER,  
VOUS INSCRIRE,  
VOUS INTEGRER :

VENEZ SUR PLACE AUX JOURS ET HEURES D'ACTIVITES, OU CONTACTEZ  
**Georges BENOIT (03 83 81 38 27)**

## **A.F.R. ATTON - HORIZON 2003**

Disposant de locaux annexes à la salle polyvalente, l'A.F.R. Atton étudie un projet ambitieux :

***FAVORISER L'ACCES A L'INFORMATIQUE POUR TOUS.***

Un groupe de bénévoles réfléchit actuellement aux moyens de mise en place de la structure. Toute personne susceptible d'y apporter son concours et ses connaissances sera la bienvenue. Bénévolat de rigueur !



# F.C. ATTON



**Président : Philippe PACTON**

## Saison 2002-2003 :

*Le Club s'est étoffé en effectifs avec 40 joueurs pour les deux équipes seniors « A » et « B » entraînés par William SEIBERT.*

*Deux équipes de jeunes ont été créées : « Débutants » et « Poussins », qui totalisent 18 joueurs entraînés par Jean-Claude BONTEMPS, Michel BOZZETTI et Jean-Louis GEOFFROY.*

*Deux arbitres : J.-P. LINAHARD et François BLAISE et six dirigeants : Michel VIVIERS, Serge BOFFIN, Jean-René HETHEIER, Daniel VAUTRIN, Stéphane BOFFIN et Jean-Louis GEOFFROY complètent l'effectif.*

*A la journée de la fin des matches aller, l'équipe « A » est 4<sup>ème</sup> du groupe C de 2<sup>ème</sup> division avec 12 points et un match de retard. L'équipe « B » est 4<sup>ème</sup> du groupe C de 3<sup>ème</sup> division avec 11 points et deux matches de retard.*

*Objectifs : la remontée en promotion de 1<sup>ère</sup> division (P.P.D.) de l'équipe « A ».*

*La mise aux normes du terrain et des vestiaires est nécessaire. A ce sujet, une réunion avec le maire, les dirigeants du F.C. ATTON et un représentant de la ligue de football a eu lieu dernièrement. Les travaux devront être terminés pour fin mai de façon à obtenir l'homologation pour la saison prochaine.*

## PROCHAINES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE F.C. ATTON

\* Réveillon de la Saint Sylvestre, le 31 décembre avec au menu :

Foie gras de Canard et sa Gelée  
Duo de Saumon et de Sandre à la crème d'Oseille  
Trou Lorrain  
Pavé de Sanglier Sauce Grand Veneur et sa Garniture  
Ronde des Fromages  
Salade  
Moelleux au Chocolat Fondant  
Café  
Soupe à l'oignon

**Inscriptions : J.-L. GEOFFROY**  
03 83 82 14 10 jusqu'au 20 décembre  
seul pour un adulte (inscriptions)

Prix : 80 € par personne (hors boisson)  
30 € par enfant de 10 ans



\* Concours de belote en janvier ou février 2003

\* Loto en février 2003

# RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2000



Maintien en forme

Centre aère  
Juillet 2002



Cinquantenaire de  
L'école et de la mairie





**Halloween**

*Rencontre  
Ping-pong*



*Société en Juillet*

**Brocante 2002**



## LE MONOXYDE DE CARBONE :

### Un gaz incolore, inodore mais mortel

#### Que provoque-t-il ?

- une intoxication, subite et aiguë, entraînant des maux de tête, des vertiges, des nausées, des pertes de conscience.
- Une intoxication insidieuse et permanente, qui se manifeste par des maux de tête, des épuisements, des nausées.

#### LES BONS REFLEXES EN CAS D'INTOXICATION :

- OUVRIER LES FENETRES ET AERER
- QUITTER LES LIEUX
- APPELER LES SECOURS :    **18 POUR LES SAPEURS POMPIERS**  
  **15 POUR LE SAMU**
- NE PAS REINTEGRER VOTRE LOGEMENT SANS FAIRE APPEL A UN PROFESSIONNEL QUALIFIE

### 10 CONSEILS PRATIQUES

**SURVEILLEZ VOTRE CHAUDIERE** : Faites la vérifier avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.

**VEillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état** si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable).

**VERIFIEZ QUE L'EVACUATION DES FUMES S'EFFECTUE EN DEHORS DE L'IMMEUBLE.** Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, ne doivent être utilisés que par intermittence.

**NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS AVEC** des panneaux radiants (prévus pour des locaux de grand volume très ventilés) ou des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la cuisinière, porte ouverte.

**LES APPAREILS NEUFS** fonctionnant au gaz naturel doivent obligatoirement présenter le marquage CE et pour certains appareils de cuisson de haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection.

**N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU SANS EVACUATION DE FUMES** que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum). Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m<sup>2</sup> lorsqu'on utilise un appareil de cuisson et de 15 m<sup>2</sup> avec un petit chauffe-eau. Ils sont interdits dans une salle de bain ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour.

**IL EST INTERDIT D'INSTALLER UNE HOTTE RACCORDEE A L'EXTERIEUR** dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement son fonctionnement. Préférez une hotte à recyclage d'air et consultez un installateur.

**FAITES EFFECTUER UN ENTRETIEN SPECIFIQUE REGULIER** si votre logement est équipé d'une Ventilation Mécanique Contrôlée Gaz.

**LES APPAREILS RECENTS RACCORDES A UN CONDUIT DE FUMEE** en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité supplémentaire contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT : Système permanent d'Observation du Tirage Thermique.

**NETTOYEZ REGULIEREMENT LES BRULEURS DE VOTRE CUISINIERE A GAZ** (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le mélange air-gaz ne s'effectue pas correctement et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.



# ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER L'ASPHYXIE

## Votre habitation doit « respirer »



- Vos aérations sont-elles dégagées ?  
Dégagez vos aérations et ne les bloquez en aucun cas.  
Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone. Assurez-vous que votre logement dispose de grilles ou bouches d'aération pour que l'air circule.

## Vos appareils doivent être entretenus...



- Quelle est la date du dernier contrôle ?
- Vos appareils sont-ils en bon état ?  
Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau... par un professionnel qualifié.

Un appareil encrassé ou mal réglé produit du monoxyde de carbone lors de son fonctionnement.

### VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE SÉCURITÉ

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de l'usage, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation (appareils, raccords, ventilations...).

Voir, dans le règlement sanitaire départemental, l'obligation d'entretien.



- Quelle est la date du dernier ramonage ?

Faites ramoner votre conduit de cheminée tous les ans.  
L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêche l'évacuation des gaz brûlés. Issu de cette mauvaise combustion, le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement.  
Les professionnels délivrent des certificats de ramonage.

## ...et correctement utilisés

- Comment utilisez-vous votre chauffage d'appoint ?

Respectez bien les indications du fabricant : par



exemple, pas d'utilisation prolongée des panneaux radiants à gaz, poêles à pétrole... Et n'utilisez jamais votre cuisinière, barbecue, brasero comme chauffage de secours car ce n'est pas leur usage initial.

La mauvaise combustion du bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fioul, pétrole, essence ou gazole utilisés pour des moteurs (groupe électrogène, par exemple) produit du monoxyde de carbone qui doit être évacué.



# A LA SAINT-BENJAMIN, TRIEZ MALIN !

Il faut trier pour pouvoir recycler.  
C'est un geste simple pour préserver l'environnement de demain.  
À partir du **second trimestre 2003**, nous allons tous trier nos emballages ménagers.

Les 10 communes de la **Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson** ont, en effet, décidé de mettre en place la collecte sélective des emballages ménagers sur leur territoire, à partir du second trimestre 2003.  
Cette grande action citoyenne est le meilleur moyen de permettre le recyclage.



bouteilles et flacons en plastique  
journaux-magazines et cartonnettes  
emballages en métal  
briques alimentaires  
déchets verts  
verre

Des informations détaillées vous seront fournies dès le début 2003.

Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson  
Domaine de Charmilly  
Chemin des Clos  
54700 Pont-à-Mousson

# Le Compostage

Ce sont des êtres vivants tels que des bactéries, des champignons microscopiques et des vers de terre qui sont responsables de la décomposition de la matière organique.



**QUE PEUT-ON COMPOSTER?**

Les déchets de jardin (tailles, branches mortes, feuilles, gazon, fanes de légumes...)

Certains déchets de maison (mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois...)

Les déchets de cuisine (épluchures, marc de café, restes de repas, coquilles d'œuf, huiles de friture...)

**COMMENT RÉUSSIR SON COMPOST ?**

- ⇨ alterner les différentes catégories de déchets;
- ⇨ aérer souvent et brasser le compost;
- ⇨ surveiller l'humidité.

Illustration pour mesa infos - Ne pas jeter sur la voie publique

## PROMOTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

L'action du syndicat mixte et sa participation financière a permis à 230 foyers définis par tirage au sort d'acquiescer un composteur individuel de 420 litres pour la modique somme de 20 €, soit le quart de son prix initial.

Pour cette opération pilote, nous avons déjà reçu environ 800 demandes de composteurs.

Suite à un problème de distribution des documents de réservation, nous avons souhaité permettre aux retardataires de pouvoir encore bénéficier de cette offre jusqu'au 31 décembre 2002.

Une seconde opération en 2003 devrait permettre de satisfaire tous les demandeurs enregistrés en 2002.



1, rue des Aulnes  
54530 PAGNY SUR MOSELLE

### PROMOTION DE COMPOSTEURS

Si vous êtes intéressé(e) et que vous ne vous êtes pas inscrit(e) lors de l'opération initiale, renvoyez ce coupon à l'adresse du syndicat mixte avant le 31 décembre 2002

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Le ..... Signature : .....

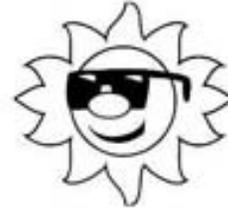
Ne joignez pas le paiement pour le moment.



# ATTON IDEES

*La rubrique de Noir Premier*

## ATTON et la Lumière



*Nous avons vu, dans la première rubrique, en 1999 qu'ATON était le dieu soleil chez les Nubiens. Et si le 11 août, la lune a obturé le soleil et plongé Atton dans son ombre, ATON a vite repris le dessus et ATTON a retrouvé la lumière.*

*Deux mois plus tard, ATTON confortait son appellation « Village en Lumière » et Gérard LIGER, Maire, recevait le 29 octobre à l'hôtel de Région de Metz, le diplôme « Village en Lumière » ainsi que deux enseignes dessinées par l'illustrateur lorrain Philippe DELESTRE, et qui se trouvent aux entrées du village. Cette appellation a été attribuée pour cette première promotion à 13 villages de Lorraine, dont 9 en Meurthe et Moselle, pour les récompenser d'avoir recréé un commerce dans leur commune qui n'en possédait plus, aidées en cela par l'association « Renouveau Village » présidée par Jacques MAGET.*

*Avouez qu'Atton est voué à la lumière, d'autant plus que les guirlandes lumineuses viennent d'être mises en place, les lux vont jaillir, ce n'est pas un luxe. Et maintenant, que les fêtes commencent.*

---

## **INFO. HIVER**

*Deux bacs à sel sont à la disposition de la population dans la commune :*

- L'un se trouve à proximité des containers, près de la cour d'école,*
- l'autre est en place Rue de Mousson.*

# Calendrier Des Manifestations

## Mardi 31 décembre 2002

Soirée de la Saint Sylvestre organisée par le FC Atton, à la Salle Emile GALLÉ.

## Samedi 25 janvier 2003

A tous les amateurs de jeux, venez tenter votre chance à la Soirée LOTO organisée par le F.C. Atton

## Dimanche 26 janvier 2003

Le F.C. Atton organise un concours de helote à la Salle Emile Gallé.

## Samedi 15 février 2003

Les Amoureux ont rendez-vous au Repas dansant de la Saint Valentin organisé par l'A.F.R. d'Atton, à la Salle Emile GALLÉ.

## Samedi 1<sup>er</sup> mars 2003

Une Soirée LOTO est organisée par le Comité des Fêtes, à la Salle Emile GALLÉ.

## Samedi 22 mars 2003

La troupe du Théâtre Amateur Delmois viendra pour vous présenter sa dernière pièce. Amusement garanti.

## Dimanche 27 avril 2003

Journée FAMILLES AVENTURES organisé par l'A.F.R. (Lieu à déterminer).

## Samedi 31 Mai 2003

Le F.C. Atton organise un match de gala avec le C.S. Blénod « Anciennes gloires »

## Dimanche 8 juin 2003

Challenge VOIGNY, organisé par le F.C. Atton

## Juin 2003

Le Comité des Fêtes sera heureux de vous accueillir à l'occasion des Feux de la Saint Jean, Rue du Stade

## Du Mardi 1<sup>er</sup> au Vendredi 25 juillet 2003

L'A.F.R. organise le Centre aéré (C.L.S.H.) avec Mini-camp à Soléole.

## Dimanche 24 août 2003

Challenge BOFFIN, organisé par le F.C. Atton

## Samedi 30 et Dimanche 31 août 2003

Fête foraine - Bal (Samedi)

Brocante organisée par l'A.F.R. Concours de quilles organisé par le F.C. Atton (Dimanche)

## Octobre 2003

Le Comité des Fêtes organise un LOTO, à la Salle Emile Gallé, ainsi qu'un repas dansant.

Les « petits monstres » pourront se retrouver pour le défilé d'Halloween, qui sera suivi d'une soirée, organisés par l'A.F.R.

## Novembre 2003

Le traditionnel repas des aînés sera organisé par le C.C.A.S. d'Atton.

## Décembre 2003

Les enfants sages pourront assister à un spectacle donné en l'honneur de la venue de Saint Nicolas, qui leur distribuera des friandises.

Le 31, le F.C. Atton organise la soirée de la Saint Sylvestre.



# INFOS PRATIQUES

Impôts Service

**0 820 32 42 52**

La Direction Générale des Impôts à votre service

Des spécialistes répondent à vos questions sur les impôts, du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures.

(0,12 € TTC la minute)



<http://www.atton.fr.st>

Le Ramassage des  
**ORDURES MENAGERES**  
**DU MERCREDI 1<sup>er</sup> JANVIER 2003**  
est reporté au  
**JEUDI 02 JANVIER 2003**

**COLLECTE DES GROS OBJETS OU**  
**ENCOMBRANTS EN 2003**

La première collecte est prévue  
le **MARDI 08 AVRIL 2003**  
La deuxième collecte est prévue  
le **MARDI 07 OCTOBRE 2003**

## **A PROPOS DE L'ACCUEIL DES ENFANTS, EN L'ABSENCE D'ENSEIGNANTS**

(Vendredi 13 décembre, à Atton, suite au verglas sur les routes)

Des parents se sont plaints du fait que leurs enfants n'aient pu être accueillis à l'école le Vendredi 13 décembre au matin. Ce jour-là, seule Madame BASUYAUX, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle, était présente à 8 h 30. Les textes relatifs à l'assistance au personnel enseignant précisent sur ce sujet : « *Que ce soit lors de l'entrée ou de la sortie des enfants, ou lors d'absence d'enseignants, l'A.T.S.E.M. ne peut se substituer aux membres du corps enseignant : ni pour accueillir les enfants dans les classes, ni pour garder les enfants après l'heure de sortie lors de retards ou « d'oublis » des parents, ni pour des missions de « recherche des parents » ou de « reconduite des enfants » à leur domicile.* »

C'est regrettable pour les mamans qui travaillent, mais comprenez que le maire n'a pas le droit de contrevenir au règlement.

# LA CROIX ROUGE A PONT-A-MOUSSON

La CROIX ROUGE FRANÇAISE est présente à Pont-à-Mousson depuis plus d'un siècle... Particulièrement active pendant les conflits, elle a toujours joué un rôle en matière de santé (le dispensaire, la « goutte de lait »...), le secourisme et l'aide sociale.

## Qu'en est-il actuellement ?

- **Secourisme** : l'équipe de Pont-à-Mousson tient des postes de secours lors des manifestations organisées par les municipalités, les associations (entre 40 et 50 chaque année) et forme le grand public aux « gestes qui sauvent » (entre 100 et 200 personnes) ;
- **Aide sociale** :
  - Une permanence d'écoute et d'aide d'urgence est tenue deux après-midi par semaine. Elle reçoit plus de 200 visites par an et accorde des aides dans tous les domaines (chauffage, éclairage, logement, transport, alimentation, hygiène...);
  - Un point « accueil bébés » a été ouvert au profit des familles démunies ayant des enfants de moins de 3 ans et attribue une aide suivie à une trentaine de familles en matière de couches, de lait, de pots d'alimentation ;
  - Un vestiaire redistribue toutes les semaines les vêtements qui sont déposés à la Croix Rouge et organise un Noël pour une centaine d'enfants défavorisés ;
- **Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme** : cette action lancée il y a trois ans, a pour objectif d'aider toute personne en difficulté de lecture, d'écriture, de calcul... Les « apprenants » sont suivis individuellement. Actuellement, 40 personnes apprennent à s'exprimer, à lire ou à écrire, à la Croix Rouge... et nous avons un déficit d'une quinzaine de bénévoles...

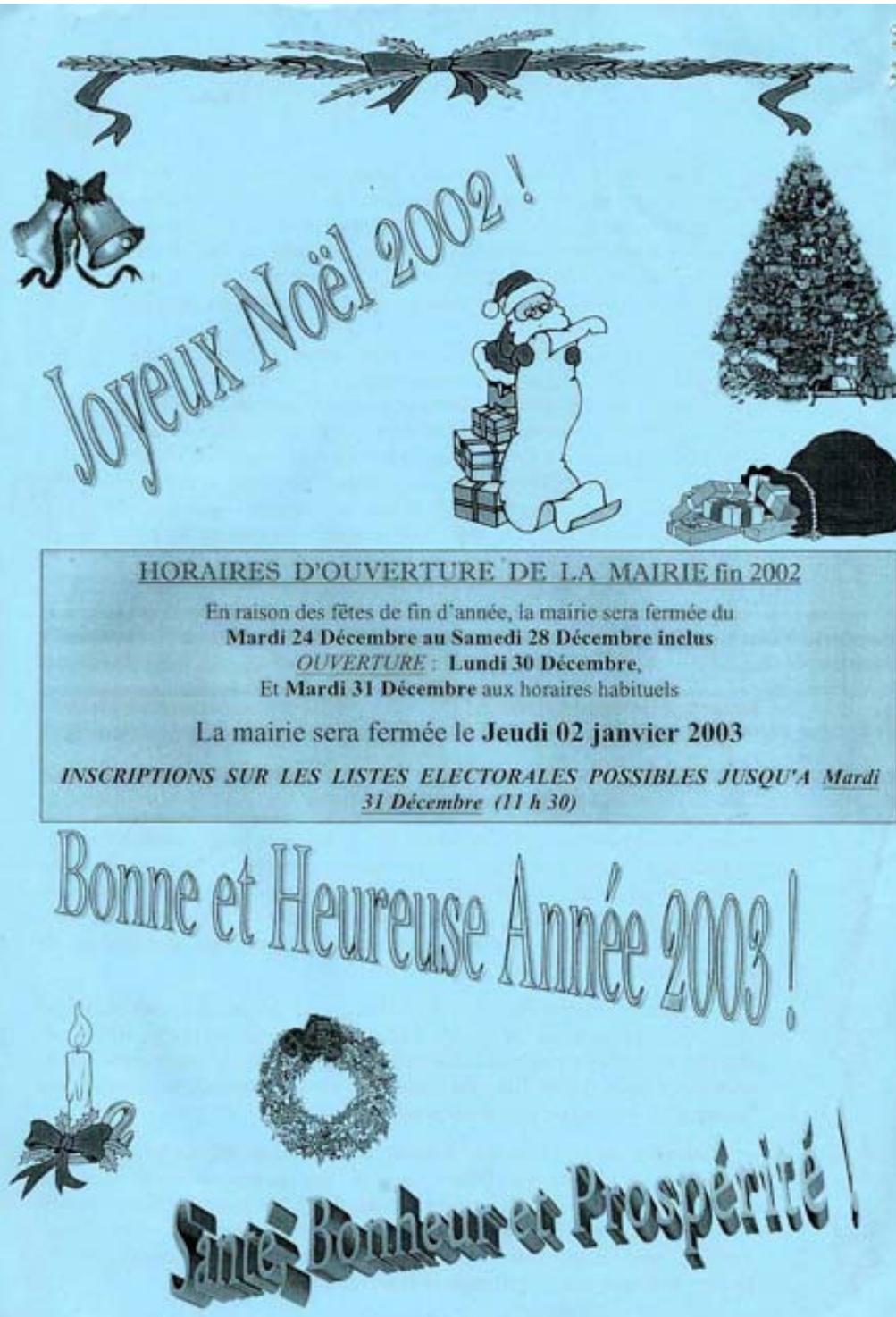
La Commune d'Atton est dans le ressort d'action de la délégation de la Croix Rouge de Pont-à-Mousson, et toute personne y résidant peut venir nous solliciter.

Mais vous pouvez aussi nous aider en devenant adhérent, en nous adressant un don ou en nous proposant vos services comme bénévole... (Les dons et adhésions ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % de leur montant).

Vous pouvez aussi venir nous rendre visite pour vous informer ou nous dire un petit bonjour... vous y serez toujours bien accueillis.

**Délégation locale de la Croix Rouge Française**  
**14 Rue du 26<sup>ème</sup> B.C.P.**  
**54700 PONT A MOUSSON**  
**Tél./Fax : 03 83 81 02 65**

- **Renseignements/ Secourisme/Alphabétisation** : Tous les jours de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 sauf mercredi après-midi et samedi.
- **Permanence aide sociale** : mardi et mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
- **Accueil Bébé** : mercredis de 14 h 00 à 16 h 00
- **Vestiaire** : mardi de 13 h 30 à 16 h 30



Joyeux Noël 2002!

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE fin 2002

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du

**Mardi 24 Décembre au Samedi 28 Décembre inclus**

*OUVERTURE* : **Lundi 30 Décembre,**

Et **Mardi 31 Décembre** aux horaires habituels

La mairie sera fermée le **Jeudi 02 janvier 2003**

*INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES POSSIBLES JUSQU'À* **Mardi**  
*31 Décembre (11 h 30)*

Bonne et Heureuse Année 2003!

Santé, Bonheur et Prospérité!



## Le Père Noël s'est perdu...



*Le soir de la naissance de Jésus, celui que l'on appelle le Père Noël, était un roi, qui gouvernait un grand royaume très lointain. Lui aussi avait vu la belle étoile qui annonçait la naissance de Jésus, mais avant de partir et de suivre cette merveilleuse étoile, il alla dire au revoir à sa femme et à tous ses enfants. Mais quand il sortit de chez lui, l'étoile avait disparu ! Le roi était triste d'avoir perdu cette si belle étoile et surtout de ne pas avoir pu offrir un cadeau au petit bébé Jésus...*

*Alors, il décida de le chercher seul, sans étoile pour le guider... Mais il réalisa que c'était trop dur, il y avait beaucoup trop de bébés qui étaient nés ce soir-là. Il rentra donc chez lui. Mais sa femme et tous leurs enfants, en le voyant si triste, voulurent l'aider et trouvèrent une solution... « Et si tu offrais à tous les enfants du monde un cadeau ? » Le roi trouva cette idée merveilleuse ! Tous se mirent au travail et fabriquèrent des milliers de cadeaux, des cadeaux pour tous les enfants du monde. Et depuis plus de 2000 ans, ce roi, que l'on appelle le Père Noël, travaille avec sa femme, la Mère Noël et tous leurs enfants, les lutins à faire des jouets pour tous les enfants sages du monde. Et, la nuit de la naissance de Jésus, la nuit de Noël, notre cher Père Noël distribue tous ses cadeaux !*



L  
e  
B  
A  
I  
S  
E  
R  
  
S  
O  
U  
S  
  
L  
e  
G  
U  
I

Chez les Druides, le gui était considéré comme une plante sacrée. Selon eux, cette plante avait des propriétés miraculeuses, dont celle de guérir certaines maladies, d'immuniser les humains contre les poisons, de leur assurer la fertilité et de les protéger des méfaits de la sorcellerie. De plus, lorsque des ennemis se rencontraient sous le gui dans la forêt, ils devaient déposer leurs armes et observer une trêve jusqu'au lendemain. C'est de là que proviendrait, paraît-il, cette ancienne coutume de suspendre une boule de gui au plafond et d'y échanger un baiser en signe d'amitié et de bienveillance.

Une autre version raconte cependant que cette coutume, fort répandue chez les anglo-saxons, était rattachée à la légende de Freya, déesse de l'amour, de la beauté et de la fécondité. Selon la légende, un homme devait embrasser toute jeune fille qui, sans s'en rendre compte, se trouvait par hasard sous une gerbe de gui suspendue au plafond.

Même si sa signification païenne a été oubliée depuis longtemps, la coutume d'échanger un baiser sous le gui persiste encore dans de nombreux pays européens et au Canada. Ainsi, un baiser échangé sous le gui par un couple d'amoureux est interprété comme une promesse de mariage, tout en se voulant un présage de bonheur et de longue vie. En France, le baiser sous le gui peut se faire tout au long des fêtes.